

Art. 5. — Le ministre de l'intérieur s'entendra avec l'illustrissime archevêque pour tout ce qui concerne l'exécution du présent décret.

Donné à Bogota, le 18 mai 1902.

JOSÉ-MANUEL MARROQUIN.

Vice-président.

FRANCISCO MENDOZA,

Ministre de l'intérieur.

FELIPE F. PAUL,

Ministre des affaires étrangères.

JOSÉ-RAMON LAGO,

Ministre du Commerce.

ARISTIDES FERNANDEZ,

Ministre de la guerre.

JOSÉ-JOAQUIN CASAS,

Ministre de l'instruction publique.

AGUSTIN URIBE,

Ministre des finances.

La fête nationale, ordonnée par ce décret, a été célébrée le 22 juin, au milieu d'un éclat extraordinaire.

Toutes les autorités religieuses et tous les grands fonctionnaires de la République étaient présents : le délégué apostolique, l'archevêque, le vice-président de la République, les supérieurs des communautés religieuses, les ministres du pouvoir exécutif, la suprême cour de justice, le conseil d'Etat, le procureur général de la nation, la cour des comptes, le gouverneur avec ses secrétaires, le maire avec le conseil municipal, l'état-major de l'armée, le corps professoral, enfin les chefs